

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Retrait d'une subvention 2015 au collège Descartes

Mesdames, Messieurs,

Le collège et la SEGPA Descartes sont jumelés depuis plus de 20 ans avec un établissement scolaire à Velbert. Un projet d'échange linguistique était organisé pour mars 2015 et par délibération n°10 du conseil municipal du 29 janvier 2015, la commune avait décidé de subventionner ce projet à hauteur de 700 €. En février, les partenaires allemands ont été amenés à renoncer cette année au programme d'échanges. Par courrier en date du 20 février 2015, le collège Descartes a informé la commune de Châtellerault. Il convient donc de retirer par la présente, la subvention au collège Descartes pour ce programme.

* * * * *

VU la délibération n° 10 du conseil municipal de Châtellerault du 29 janvier 2015 portant sur l'attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2015;

CONSIDERANT le courrier du collège Descartes en date 20 février 2015 informant la commune de Châtellerault de l'impossibilité de mener le programme d'échanges 2015 avec la Gesamt - et la Förderschule "In den Birken" de Velbert (Allemagne) pour l'année 2015;

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de retirer la subvention de 700 € attribuée au collège Descartes pour le programme d'échanges linguistiques qui n'aura pas lieu.

Cette subvention avait été prévue au compte 048.1/ 6574 / 4400 du budget primitif – service relations internationales.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015

N° 2315

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER